

VNF / Service Opérationnel BEAUCAIRE

Frédéric MOLIERE

27 Quai du Général DEGAULLE - BP120

30302 BEAUCAIRE

Email : frederic.MOLIERE@vnf.fr

11-NARBONNE-VNF Centralis-Réhab. des SITES du SOMAIL , de la PORTE MINERVOISE & ROBINE - Aménagements portuaires

Date d'émission 17/02/2026

N° d'affaire : 2410885M0000269

Référence chrono : CT/885M0/0226/0786

Version : 1

VOTRE RESPONSABLE D'AFFAIRE

Marc TEISSEIRE

Tél. +33 6 03 72 86 00

Email : marc.teisseire@socotec.com

CONTRATS NATIONAUX CONST & IMMO

Pôle Contrats Nationaux

5 Place des frères Montgolfier

78180 GUYANCOURT

+33 1 30 12 81 37

SOCOTEC Construction - S.A.S. au capital de 9 116 700 euros - 834 157 513 RCS Versailles - APE 7120B - n° tva intracommunautaire : FR09 834157513
Siège social : Immeuble Mirabeau - 5, place des Frères Montgolfier- CS 20732 - Guyancourt - 78182 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES CEDEX - FRANCE

SOMMAIRE

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT	3
2. SIGNATURES	5
3. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	6
3.1. Partenaires de l'opération	6
3.2. Données de l'affaire	7
4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINES	10
5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D	11
5.1. Analyse de Risque	11
5.2. Evaluation de conformité	12
6. ANALYSE DE RISQUE	14
6.1. Mission LE relative à la solidité des existants	14
6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables	15
7. EVALUATION DE CONFORMITE	17
7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes	17
7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées	18
8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES	18

1. OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent document constitue le rapport prévu dans le contrat de Contrôle Technique n°2410885M0000269, que SOCOTEC Construction doit adresser au Maître d'Ouvrage après examen du dossier de conception destiné à la consultation des entreprises .

Les avis sur les dispositions techniques qu'il comporte sont émis à partir des documents constitutifs du dossier qui nous ont été communiqués à ce jour et qui sont répertoriés dans les chapitres 3 ci-après.

Ces avis sont donnés dans le cadre des missions suivantes :

Missions d'analyse de risque :

- Mission LE relative à la solidité des existants (LE).
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables (L).

Missions d'évaluation de conformité:

- Mission STI relative à la sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires (autres qu'ERP et IGH) et dans les bâtiments industriels (STI).
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH (SEI).
- Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées (HAND).

Accréditation COFRAC INSPECTION N° 3-1592 concernant les missions L, S, SEI, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Pour la bonne compréhension de la signification des avis formulés dans ce rapport, il est précisé que :

- Les vérifications de SOCOTEC sont effectuées par rapport aux textes de référence prévus au contrat,
- Les avis ne concernent que la conception et ne préjugent pas des avis qui pourront être formulés sur la réalisation,
- Les avis suspendus concernent les dispositions insuffisamment définies sur lesquelles nous ne pouvons, en l'état actuel, formuler d'avis favorable ou défavorable. En l'absence de fourniture en temps utiles des renseignements et documents nécessaires à SOCOTEC, ces avis devront être considérés comme défavorables, même en l'absence de nouvelle signification par SOCOTEC.

L'évaluation technique porte sur les ouvrages et éléments d'équipement et s'exerce lors de la phase de conception et de réalisation des travaux du projet de construction. L'intervention de l'évaluateur technique de construction se base sur **l'analyse de risques et l'évaluation de conformité** .

L'analyse de risque permet d'identifier les aléas et les enjeux pour l'ouvrage et les éléments d'équipements relevant des **techniques courantes**. L'évaluateur technique prend en compte :

- Le contexte de l'opération de construction,

- Les référentiels techniques appropriés,
- Les retours d'expérience et les pathologies (désordre connus) propres à la typologie de l'ouvrage

L'identification pertinente de la situation fait partie intégrante de l'analyse de risque, cela permet pour un enjeu très faible de tolérer une déviance de l'ouvrage ou de l'élément d'équipement par rapport au référentiel de la technique courante, et donc d'évaluer favorablement la disposition proposée.

Le risque est défini en termes de conséquence et de vraisemblance pour l'ouvrage, tels que des dommages matériels, l'impact sur sa pérennité et son usage normal.

L'évaluation de conformité consiste à faire une analyse critique des dispositions du projet vis-à-vis de la réglementation applicable à celui-ci. Elle porte sur le respect du référentiel réglementaire applicable ainsi que les normes rendues applicables par ce dernier. En complément des contrôles réalisés par les constructeurs et du fait de son savoir-faire, le contrôleur technique procède à des vérifications visuelles suivant un échantillonnage. Le risque de non-conformité découle d'un défaut d'application des dispositions règlementaires.

2. SIGNATURES

Tous ces avis ont été établis par les intervenants SOCOTEC Construction suivants :

Intervenants SOCOTEC	Signatures
Marc TEISSEIRE Responsable d’Affaire	
Eric DELOUPY Spécialiste Électricité	

Ce rapport a été édité par : Marc Teisseire

Ce rapport a été transmis à :

- Frédéric MOLIERE / frederic.molier@vnf.fr
- Adrien PUJOL / a.pujol@riveseteaux.fr
- Hugo MICHEL / languedoc-roussillon@hydrogeotechnique.com

Nous restons à la disposition du Maître d'Ouvrage et de la Maîtrise d'Oeuvre, pour revoir ou compléter nos avis dans le cas où interviendraient des éléments nouveaux par rapport aux dispositions examinées. Toute modification du projet devra être soumise à notre examen.

3. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

3.1. Partenaires de l'opération

Maître d'ouvrage

Frédéric MOLIERE
VNF - Direction de l'ingénierie et de la Maîtrise d'Ouvrage
27, Quai du Général de Gaulle BP 122
30 302 Beaucaire

Bureau d'études

Géotechnicien

Hugo MICHEL
HYDROGEOTECHNIQUE SUD OUEST
Z.I de TRUILHAS
11590 SALLELES D'AUDE

BET

Adrien PUJOL
Rives & Eaux du Sud-Ouest
Chemin de Lalette
65004 Tarbes

3.2 Données de l'affaire

ADRESSE DE L'OUVRAGE

Le Smail
11120 SALLELES D'AUDE

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Le long d'une portion du canal du midi s'étendant du hameau du Somail jusqu'au port de la Robine ; Ce tronçon d'environ 3 km est situé à 14 km au Nord-Ouest de Narbonne.

Le périmètre de l'étude est divisé en 3 secteurs couvrant du Sud vers le Nord :

- Le hameau de Somail (1 000 m)
- Une zone intermédiaire (1700 m) au niveau de la Bardoque (Porte Minervoise)
- Le port de la Robine (300 m)

Phase PRO (faisant suite à phase AVP)

Dans le détail , le programme de travaux neufs retenus sera le suivant :

- Réhabilitation des deux sites portuaires et du linéaire intermédiaire avec la montée en gamme des équipements indispensables pour les services aux usagers :
 - > bornes eau/électricité, branchements EU, aménagements des quais/amarrages et aménagements de VRD nécessaires ;
- Rénovation de bâtiments (création d'une capitainerie, réhabilitation des ateliers et sanitaires) ;
- Reprise des berges et amarrages ;
- Mise aux normes de l'aire de carénage.

Concernant la reprise des berges et amarrages , diversité des confortements se réduisant à deux cas :

- * Les quais en pierre historiques du Somail qui seront restaurés à l'identique de leurs dispositions d'origine.
- * Les tunages bois haut, bas et grillagés sur l'ensemble du périmètre.

Les travaux neufs retenus à l'issue de la phase AVP, sont répartis en 3 lots :

* Lot n°1 : TRAVAUX BATIMENTS

---> secteur Somail / Capitainerie

- reprise Toiture
- reprise Enduits extérieurs
- reprise des Accès existants (porte Ouest , portail côté Est)
- pose d'une menuiserie extérieure Bois (Façade Nord) après décondamnation de l'ouverture existante
- ouverture du mur côté Esplanade (Façade Nord) & fourniture d'une porte Bois (idem porte Ouest)
- reprise calade quai maçonné
- création calade esplanade Nord

---> secteur Robine / Atelier

- désamiantage atelier
- démolition sanitaires existants
- reprise toiture Atelier
- reprise enduits extérieurs Atelier
- reprise des accès et des menuiseries

* Lot n°2 : AMENAGEMENTS BERGES le long des 3 secteurs.

SECTEUR SOMAIL

Stabilisation des berges

- Travaux végétation
- Travaux de palplanches
- Travaux de tunage (Pieux de section 160x160mm / Qualité Chêne D24)
- Travaux maçonnerie subaquatique (Pierres manquantes récupérées et jointées à l'aide d'une résine de type Epicol T)

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE

Travaux d'aménagement des berges

- Travaux des pontons (Pieux circulaires métalliques + couronnement BA + poutraison et chevêtres BA + platelage Bois)

---> Charges d'exploitation : 400 daN/m².

- Platelage + accès ponctuels

- Travaux pieux d'amarrage

---> bateaux de plaisance / PIEUX diam.152mm / Têtes de pieux diam.180mm

---> bateaux hôtel (au gabarit Freyssinet) / PIEUX diam.244mm / Têtes de pieux diam.250mm

SECTEUR ROBINE

Stabilisation des berges

- Travaux végétation

- Travaux de tunage

Travaux d'aménagement des berges

- Travaux pieux d'amarrage

SECTEUR INTERMEDIAIRE

Stabilisation des berges

- Travaux végétation

- Travaux de palplanches

Travaux d'aménagement des berges

- Travaux pieux d'amarrage

* Lot n°3 : VRD et équipements sur deux secteurs géographiques

SECTEUR SOMAIL

• Pose des réseaux (Electrique , AEP , EU)

• Pose des équipements (coffrets électriques , 25 bornes mixtes)

• Poste de relevage du pont vieux (intégration paysagère)

SECTEUR ROBINE

• Pose des réseaux (Electrique , AEP)

• Pose des équipements (coffrets électriques , 13 bornes mixtes)

• Travaux MISE AUX NORMES de l'aire de carénage (dalle Béton + décanteur particulière)

• Neutralisation fosse septique

• Neutralisation station avitaillement en carburant

• Remise en état des voiries

• Aménagement du bosquet Robine

• Parking atelier (création de 2 escaliers 14 marches chacun)

CARACTERISTIQUES DE L'AFFAIRE

• Montant prévisionnel des travaux € HT : 3200000.00

• Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois

• Démarrage prévisionnel des travaux : 01/09/2026

4. LISTE DES DOCUMENTS EXAMINÉS

Désignation - Identification des documents examinés	Reçu le
Annexe 2 - C2021_166-EAU_Cahier-des-prescriptions-techniques_5PJ-annexe-tamponne-2.pdf	21/01/2026
Annexe 2 - C2021_166-EAU_Cahier-des-prescriptions-techniques_5PJ-annexe-tamponne-1.pdf	21/01/2026
Annexe 1 - Port du SOMAIL-PRO-amarrages-v2.f.pdf	21/01/2026
Annexe 3 - NFP98-332 regles distance minimale entre reseaux.pdf	21/01/2026
Chiffrage_PRO_V3.xlsx	21/01/2026
C.25.41.175_SALLELES-D-AUDE_11_VNF_G2-PRO.pdf	10/02/2026
C.24.41.150_SALLELES-D-AUDE_11_VNF_G2-AVP_vD.pdf	10/02/2026
FH590-PRO-021-0-PRJ VEP planche1.pdf	21/01/2026
FH590-PRO-014-0-PRJ Ponton.pdf	21/01/2026
FH590-PRO-022-0-PRJ VEP planche2.pdf	21/01/2026
FH590-PRO-023-A-PRJ VEP planche3.pdf	21/01/2026
FH590-PRO-024-0-PRJ VEP coupe type.pdf	21/01/2026
Rapport_PRO_Somail_V2.docx	21/01/2026

5. RECAPITULATIF DES AVIS S ET D

5.1. Analyse de Risque

Le niveau de risque a été défini par notre Direction des Solutions et des Techniques de l'Innovation et des chiffres de la sinistralité dans le bâtiment

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DONNEES RELATIVES A LA SOLIDITE, CONCERNANT LES EXISTANTS, DU FAIT DE LA REALISATION DES TRAVAUX NEUFS			
COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS * Pannes bois existantes - support de la couverture (à la NARBONNAISE)	S	Suivant nouvelle DDC (protection placo PF 1/2 Heure sur 2.00m) , les pannes Bois seront à recalculer et à justifier (sections résistantes et flèche)	12
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	Dito précédent.	13
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SOLIDITE DES OUVRAGES ET DES ELEMENTS D'EQUIPEMENT			
FONDATEMENTS PROFONDES Adaptation de la technique de réalisation au contexte	S	* Entreprises / Mission G3 Prévoir la réalisation d'essais de mise en oeuvre in situ étant donné la compacité de la couche d'ancrage C2.	22
Reprise des charges horizontales * pieux d'amarrage - 50 kN ELS pour les pénichettes, - 140 kN ELS pour les péniches, * pontons d'amarrage ---> pieux intermédiaires : ▪ 55 kN ELS, ▪ 83 kN ELU, ---> pieux extrêmes : ▪ 108 kN ELS, ▪ 161 kN ELU.	S	* pieux d'amarrage : Confirmer charge accidentelle prise égale à : - 1.5x50 kN ELS pour les pénichettes, - 1.5140 kN ELS pour les péniches,	28
Essais, contrôle et suivi d'exécution	S	Essais de contrôle à prévoir	25
SOUTÈNEMENTS ET TALUS Ecrans de soutènement * Ecran définitif de palplanches autostables - fiche dans couche C2 * Ecran en tunage Bois - pieux chêne (section 25x25cm) - bardage chêne (section 20x4.5cm)	S	* Entreprises / Mission G3 Suivant géotechnicien G2-PRO , un préforage avant mise en place des palplanches sera nécessaire pour éviter tout refus. Idem concernant tunage (risque de refus de battage)	23
Contrôle et suivi d'exécution	S	Essais de contrôle à prévoir	26

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS platelage extérieur en bois * Planches : - fourniture Chêne	D	Un platelage extérieur doit être classe 4 d'un point de vue durabilité ; L'essence Chêne ne conviendra pas à notre avis.	18

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

5.2. Evaluation de conformité

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE Conformité des installations aux normes les concernant Canalisations MOYENS DE SECOURS MOYENS D'EXTINCTION ALARME, ALERTE, CONSIGNES	S S S S	Absence de descriptif technique pour les bâtiments. Un dossier exe sera à fournir. Attention: Arrêté du 17 mai 2024, applicable au PC ou DAT déposés à partir du 23 mai 2025 pour la réaction au feu des câbles. Les conducteurs et les câbles électriques sont classés Cca-s2, d2, a2 à minima pour les ERP. Seront à prévoir. Sera à prévoir pour le Bâtiment ERP.	2 1 5 4
DISPOSITIONS RELATIVES A L'ACCESSIBILITE DES CONSTRUCTIONS AUX PERSONNES HANDICAPEES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017) Article 2. Cheminements extérieurs Dévers ≤ 2% * Calades ou Dalles béton Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue * Calades pierres	S S	* Noue pour le pluvial Le devers en correspondance avec le cheminement PMR devra être limité à 2% Pour mémoire , le cheminement PMR devra être carrossable ; ---> maille de la calade à adapter en fonction suivant nécessité du parcours PMR.	16 17

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
Volée d'escalier de 3 marches ou plus <i>SECTEUR ROBINE</i> <i>* Parking atelier (création de 2 escaliers 14 marches chacun)</i>	S	A Prévoir : - emmarchement de 90cm minimum (120cm idéalement) - main courante de part et d'autre - marches avec recouvrement de 5cm - hauteur de marches : entre 13 & 16cm - giron de marches : 28cm minimum. - nez de marches contrastés et anti-dérapants - 1ère et dernière contre-marche de 10m de retombée et contrastées visuellement - bande d'appel à vigilance à l'amorce des marches (50cm avant , pas de freinage)	9
Article 12. Sanitaires	S	* Secteur PORT LA ROBINE ---> Plans à examiner	29

* **F**: Favorable , **D**: Défavorable , **S**: Suspendu , **HM**: Hors Mission , **PM**: Pour Mémoire , **SO**: Sans Objet

6. ANALYSE DE RISQUE

6.1. Mission LE relative à la solidité des existants

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
DEFINITION DU PROGRAMME DE TRAVAUX SUR EXISTANTS <i>* Lot n°1 : Travaux bâtiments</i> <i>---> secteur Somail / Capitainerie</i> - reprise Toiture / Enduits extérieurs / Accès existants (porte Ouest , portail côté Est) - pose d'une menuiserie extérieure Bois (Façade Nord) après décondamnation de l'ouverture existante - ouverture du mur côté Esplanade (Façade Nord) & fourniture d'une porte Bois (idem porte Ouest) - reprise calade quai maçonné - création calade esplanade Nord <i>---> secteur Robine / Atelier</i> - désamiantage atelier - démolition sanitaires existants - reprise toiture Atelier / Enduits extérieurs Atelier / Accès et menuiseries	F		
RENSEIGNEMENTS SUR LES EXISTANTS COMPATIBILITE DU PROGRAMME DES TRAVAUX AVEC L'ETAT DES EXISTANTS <i>* Pannes bois existantes</i> - support de la couverture (à la NARBONNAISE)	F		
SOLIDITE DES EXISTANTS CONCERNES PAR LES TRAVAUX NEUFS	S	Suivant nouvelle DDC (protection placo PF 1/2 Heure sur 2.00m) , les pannes Bois seront à recalculer et à justifier (sections résistantes et flèche)	12
	S	Dito précédent.	13

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

6.2. Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipement indissociables

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
GÉNÉRALITÉS * Pontons - Charges d'exploitation, Catégorie C3 (400 daN/m²)	PM	Suivant Eurocode 1	
DONNÉES RELATIVES À LA GÉOTECHNIQUE Connaissance du sol LITHOLOGIE ---> LE SOMAIL * couche C1 / limons sableux beige à argile limoneuse à cailloutis (alluvions) * couche C2 / marnes argileuses marron et silt gris à passage grès (alluvions anciennes) ---> PORT LA ROBINE * couche C0 / remblais et/ou alluvions * couche C1 / limons sableux beige à argile limoneuse à cailloutis (alluvions) * couche C2 / marnes argileuses marron et silt gris à passage grès (alluvions anciennes) SECTEUR INTERMEDIAIRE * couche C1 / limons sableux beige à argile limoneuse à cailloutis (alluvions) * couche C2 / marnes argileuses marron et silt gris à passage grès (alluvions anciennes) Connaissance de l'hydrologie du site Agressivité des eaux souterraines	F	Voir toutefois commentaires sur compacité de la couche C2	
FONDACTIONS PROFONDES Type ou technique * Ouvrages d'amarrage - pieux battus aciers ouverts (classe 5 catégorie 13). Adaptation de la technique de réalisation au contexte	PM	Nous notons au stade la G2-PRO , l'absence d'analyses d'agressivité des sols et des eaux .	
Reprise des charges horizontales * pieux d'amarrage - 50 kN ELS pour les pénichettes, - 140 kN ELS pour les péniches, * pontons d'amarrage ---> pieux intermédiaires : ■ 55 kN ELS, ■ 83 kN ELU, ---> pieux extrêmes :	F		
	S	* Entreprises / Mission G3 Prévoir la réalisation d'essais de mise en oeuvre in situ étant donné la compacité de la couche d'ancrage C2.	22
	S	* pieux d'amarrage : Confirmer charge accidentelle prise égale à : - 1.5x50 kN ELS pour les pénichettes, - 1.5140 kN ELS pour les péniches,	28

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
▪ 108 kN ELS, ▪ 161 kN ELU. Essais, contrôle et suivi d'exécution SOUTÈNEMENTS ET TALUS Charges impactant l'ouvrage * PALPLANCHES - Surcharge de 10kPa sur une bande de 4.00m ; * TUNAGE - Surcharge de 5 kPa sur une bande de 2.00m ; Ecrans de soutènement * Ecran définitif de palplanches autostables - fiche dans couche C2 * Ecran en tunage Bois - pieux chêne (section 25x25cm) - bardage chêne (section 20x4.5cm) Contrôle et suivi d'exécution STRUCTURE EN BOIS OU MATÉRIAUX À BASE DE BOIS platelage extérieur en bois * Planches : - fourniture Chêne MENUISERIES EXTÉRIEURES * Menuiserie Bois	S PM S S D F	Essais de contrôle à prévoir Pour mémoire * Entreprises / Mission G3 Suivant géotechnicien G2-PRO , un préforage avant mise en place des palplanches sera nécessaire pour éviter tout refus. Idem concernant tunage (risque de refus de battage) Essais de contrôle à prévoir Un platelage extérieur doit être classe 4 d'un point de vue durabilité ; L'essence Chêne ne conviendra pas à notre avis. Les conditions de pose seront examinées (Coupe sur appui , coupe en tableau)	25 23 26 18

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7. EVALUATION DE CONFORMITE

7.1. Missions relatives à la sécurité des personnes

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS DE 5ÈME CATÉGORIE			
DISPOSITIONS GÉNÉRALES			
Établissements assujettis	F	Capitainerie et Sanitaires accueilleront moins de 20 personnes	
* Site Le SOMAIL / Capitainerie			
* Site PORT LA ROBINE / Sanitaires			
INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES & ÉCLAIRAGE			
Conformité des installations aux normes les concernant	S	Absence de descriptif technique pour les bâtiments.	2
		Un dossier exe sera à fournir.	
Canalisations	S	Attention: Arrêté du 17 mai 2024, applicable au PC ou DAT déposés à partir du 23 mai 2025 pour la réaction au feu des câbles.	1
		Les conducteurs et les câbles électriques sont classés Cca-s2, d2, a2 à minima pour les ERP.	
LOCAUX A SOMMEIL	SO		
ASCENSEURS	SO		
MOYENS DE SECOURS			
MOYENS D'EXTINCTION	S	Seront à prévoir.	5
ALARME, ALERTE, CONSIGNES	S	Sera à prévoir pour le Bâtiment ERP.	4
RÈGLES COMPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTABLISSEMENTS COMPORTANT DES LOCAUX RÉSERVÉS AU SOMMEIL	SO		
ÉTABLISSEMENT ET LOCAUX DE TRAVAIL (R.4211 à 17 - R4221 à 28)			
INSTALLATIONS ELECTRIQUES (DECRET 2010-1017)			
CONDITIONS GENERALES AUXQUELLES DOIVENT SATISFAIRE LES INSTALLATIONS	F	- Nous prenons note que le mobilier urbain sera traité par la commune (hors mission dans le cadre du projet).	
- Réseaux extérieurs			
- bornes bateaux			
- Capitainerie, Atelier.		- Avis favorable de principe suivant dossier PRO.	

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

7.2. Mission Hand relative à l'accessibilité des constructions pour les personnes handicapées

Dispositions du projet	Avis*	Observations et commentaires	N°
ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC ET INSTALLATIONS OUVERTES AU PUBLIC (PC > 01/07/2017)			
Article 2. Cheminements extérieurs			
Dévers ≤ 2% * Calades ou Dalles béton	S	* Noue pour le pluvial Le dévers en correspondance avec le cheminement PMR devra être limité à 2%	16
Sols non meuble, non glissant, non réfléchissant et sans obstacle à la roue * Calades pierres	S	Pour mémoire , le cheminement PMR devra être carrossable ; ---> maille de la calade à adapter en fonction suivant nécessité du parcours PMR.	17
Volée d'escalier de 3 marches ou plus SECTEUR ROBINE * Parking atelier (création de 2 escaliers 14 marches chacun)	S	A Prévoir : - emmarchement de 90cm minimum (120cm idéalement) - main courante de part et d'autre - marches avec recouvrement de 5cm - hauteur de marches : entre 13 & 16cm - giron de marches : 28cm minimum. - nez de marches contrastés et anti-dérapants - 1ère et dernière contre-marche de 10m de retombée et contrastées visuellement - bande d'appel à vigilance à l'amorce des marches (50cm avant , pas de freinage)	9
Article 12. Sanitaires	S	* Secteur PORT LA ROBINE ---> Plans à examiner	29

* F: Favorable , D: Défavorable , S: Suspendu , HM: Hors Mission , PM: Pour Mémoire , SO: Sans Objet

8. COMPLETUDES DES ESSAIS ET MESURES

Dans le cadre de cette opération et à notre connaissance, les missions suivantes nous ont été confiées:

- HANDCO - Attestation de fin de travaux du constat de l'accessibilité des handicapés